



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

PAOT



Le plan d'action
opérationnel territorialisé

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE CHAUMONT**

CAC



ÉDITO

La garantie de la qualité de vie passe par la préservation de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Et, face au changement climatique, il nous appartient de lutter contre les effets néfastes qui s'observent déjà.

En matière d'environnement, les intercommunalités sont devenues des acteurs incontournables du territoire pour apporter un appui solide aux communes, à l'échelle pertinente.

Ce document, dédié au *Plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT)*, dresse le portrait des pressions qui s'exercent sur l'eau et liste les actions à mettre en oeuvre pour reconquérir sa qualité. En parallèle, des *Assises de l'eau* enrichiront la réflexion sur le volet quantitatif.

Ces actions sont déclinées en feuille de route annuelle qu'il vous appartiendra de porter, avec l'appui des services de l'État. Un accompagnement financier approprié pourra être proposé.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement, ainsi que sur celui de l'ensemble des acteurs qui œuvrent de concert pour la préservation de notre territoire et de son attractivité.



Anne CORNET

Préfète
du département
de la Haute-Marne



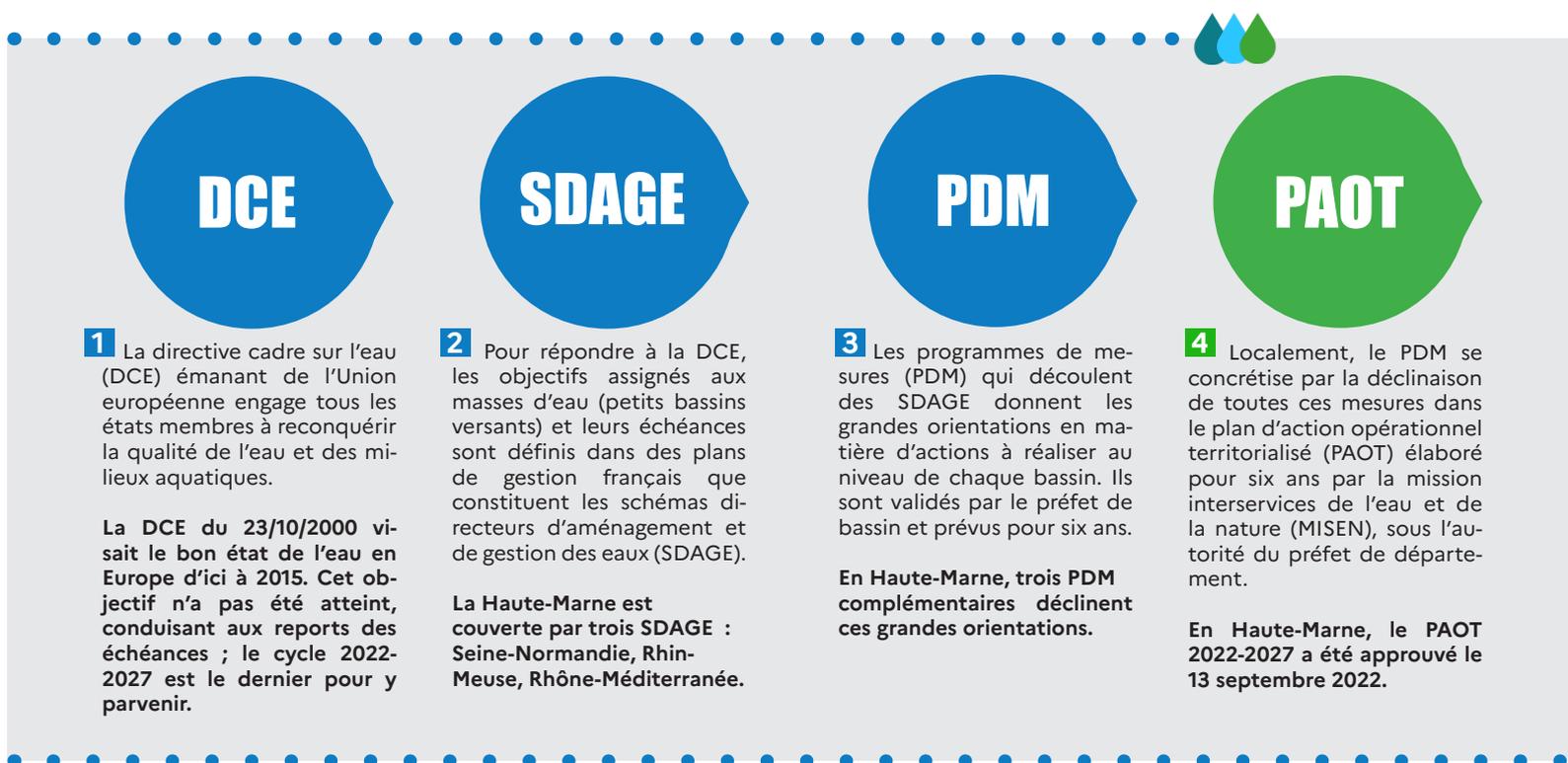
La Haute-Marne, département aux ressources hydriques fragiles

La Haute-Marne présente la particularité de se situer à la tête de trois grands bassins versants que sont « Seine-Normandie », « Rhin-Meuse » et « Rhône-Méditerranée ». Au milieu de ses paysages, coulent de nombreux cours d'eau sensibles, à faible débit, à l'endroit même où l'agriculture est dynamique et la ruralité marquée.

La conjugaison de ces éléments confère des enjeux forts : le département doit veiller à la qualité de l'eau pour ses habitants mais aussi pour ceux des territoires situés en aval, dont le bon état des cours d'eau dépend inévitablement de l'amont. Et si les efforts pour atteindre ces objectifs n'ont pas manqué ces dernières années, ils doivent encore être accentués. Alors que le sujet de l'eau est plus encore aujourd'hui au coeur des préoccupations, la mise en oeuvre d'un PAOT ambitieux pour la période 2022-2027 conduira à une nécessaire amélioration de la situation.

Restaurer la qualité de l'eau par des plans d'action opérationnels territorialisés (PAOT)

De l'Union européenne à l'échelle locale, la réglementation instaure quatre documents « cadres » visant à reconquérir la qualité de l'eau :



S'appuyer sur le bilan du PAOT 2019-2021 pour mieux consolider le suivant

Le PAOT 2019-2021 prévoyait 528 actions réparties selon quatre domaines :

- l'assainissement ;
- les milieux aquatiques ;
- l'agriculture ;
- l'industrie.

Fin 2021, 76 % de ces actions étaient enclenchées, voire terminées.

Si certaines ont été freinées par manque de moyens financiers, techniques ou humains, la courte durée de vie des PAOT a indéniablement ajouté une difficulté. Pour y remédier, les PAOT sont désormais organisés sur des cycles de 6 ans, en concordance avec ceux du SDAGE. Les services compétents seront alors en mesure de mieux accompagner les collectivités dans la réalisation des actions. Ainsi, le cycle 2022-2027 s'inspire des travaux précédents, tant dans le choix des actions que dans leur mise en œuvre opérationnelle.

Ce PAOT 2022-2027 revêt une importance toute particulière : il couvre le dernier cycle de la directive cadre sur l'eau. Dès lors, il conviendra de mettre en œuvre tous les moyens utiles pour préserver la Haute-Marne du risque contentieux, mais aussi et surtout, pour préserver la qualité de vie des générations futures.

Agglomération de Chaumont : une qualité dégradée des masses d'eau

Une masse d'eau est un découpage hydrographiquement cohérent. Elle peut être de surface (cours d'eau, plan d'eau, canal) ou souterraine.

Les masses d'eau de surface

Elles sont dites en « bon état » si elles sont à la fois en **bon état chimique** et en **bon état écologique**.

Bon état chimique : concentrations inférieures aux seuils de certains métaux, hydrocarbures, solvants...

ET

Bon état écologique : biologie (organismes aquatiques) et physico-chimie (PH, oxygène, salinité...) satisfaisantes.

Les masses d'eau souterraines

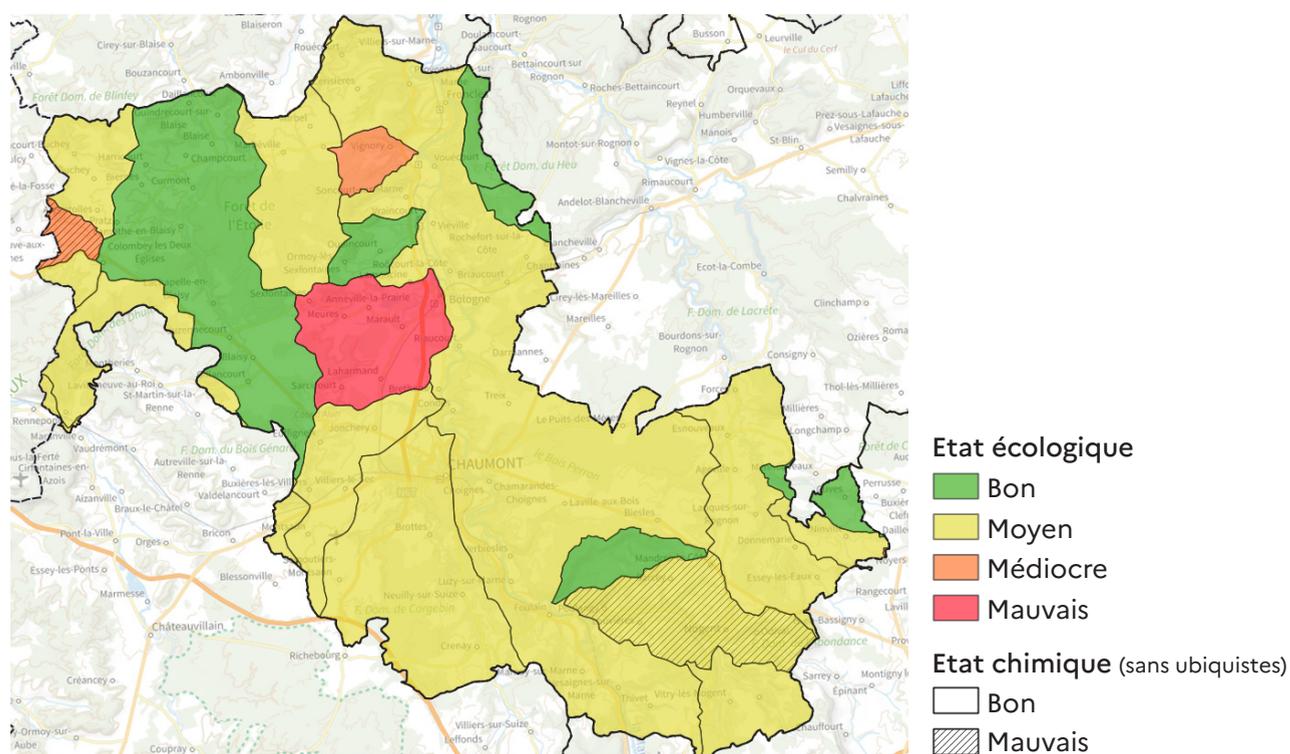
Elles sont dites en « bon état » si elles sont à la fois en **bon état chimique** et en **bon état quantitatif**.

Bon état chimique : concentrations inférieures aux seuils de certains métaux, hydrocarbures, solvants...

ET

Bon état quantitatif : volumes prélevés ne dépassant pas la capacité de renouvellement et préservant l'alimentation en eau des écosystèmes de surface.

CARTE DE L'ETAT DES LIEUX DES EAUX DE SURFACE (2019) :



Les activités humaines à l'origine de la dégradation de l'eau

Les principales pressions subies sont :

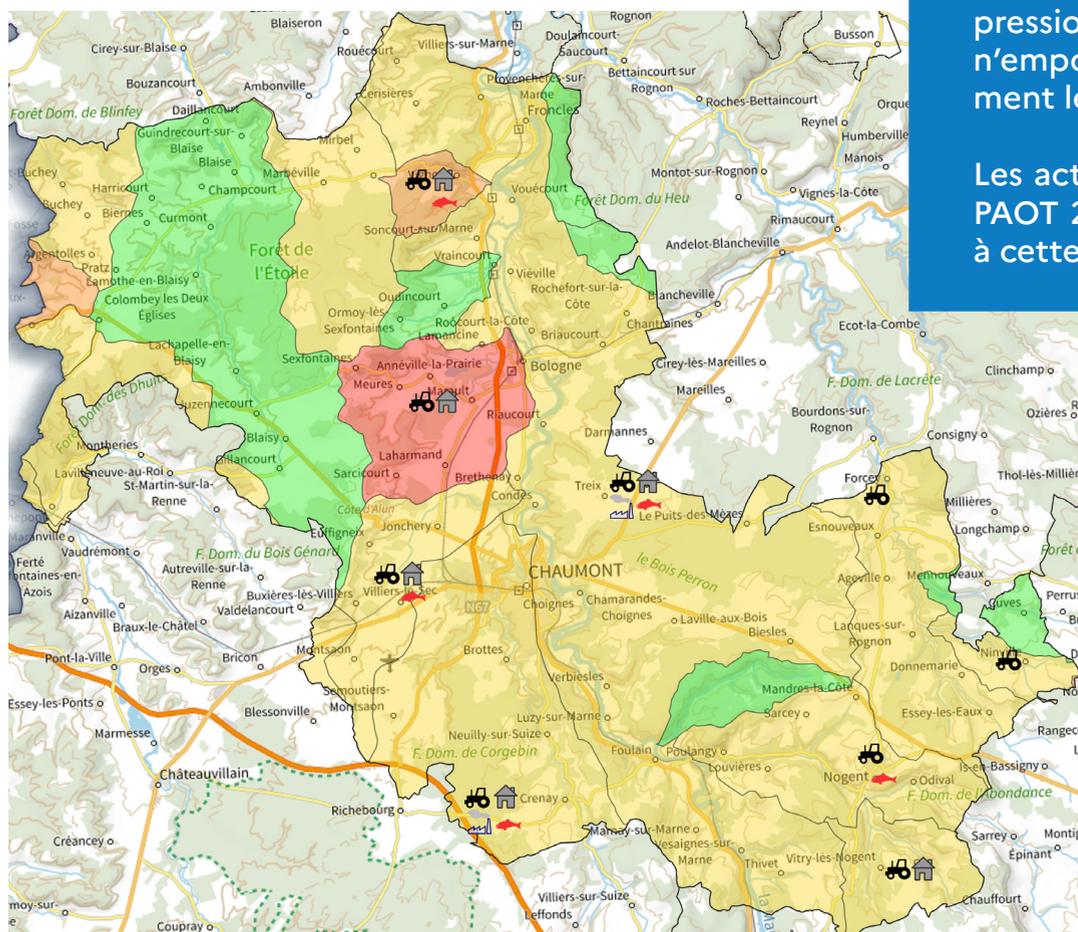
- les rejets des collectivités et industries (certaines stations présentent des rejets à la limite de la qualité, voire non conformes) ;
- les pollutions d'origine agricole (nitrates et phyto) ;
- l'altération hydromorphologique (modifications du lit des cours d'eau limitant le potentiel épuratoire).

Ci-dessous, la carte illustre les pressions qui s'exercent sur les masses d'eau de surface, provoquant un déclassement.

Les masses d'eau souterraines subissent aussi les pressions sans que cela n'emporte systématiquement leur déclassement.

Les actions inscrites dans le PAOT 2022-2027 répondent à cette problématique.

CARTE DES PRESSIONS (2019) :



Etat des lieux écologique

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

- Pression agricole
- Pression hydromorphologique sur les cours d'eau
- Pression industrielle
- Pression assainissement

ASSAINISSEMENT

Pour lutter contre les pollutions induites par les rejets, et ainsi préserver l'eau, des leviers sont à activer :

- **l'amélioration de la collecte**
le bon fonctionnement d'un réseau de traitement passe par une collecte efficace des eaux usées ;
- **l'amélioration des performances des stations de traitement**
il est nécessaire d'améliorer la qualité de l'eau rejetée.

Le volet assainissement du PAOT 2022-2027 de la CAC se décline :

en 2 types d'actions :

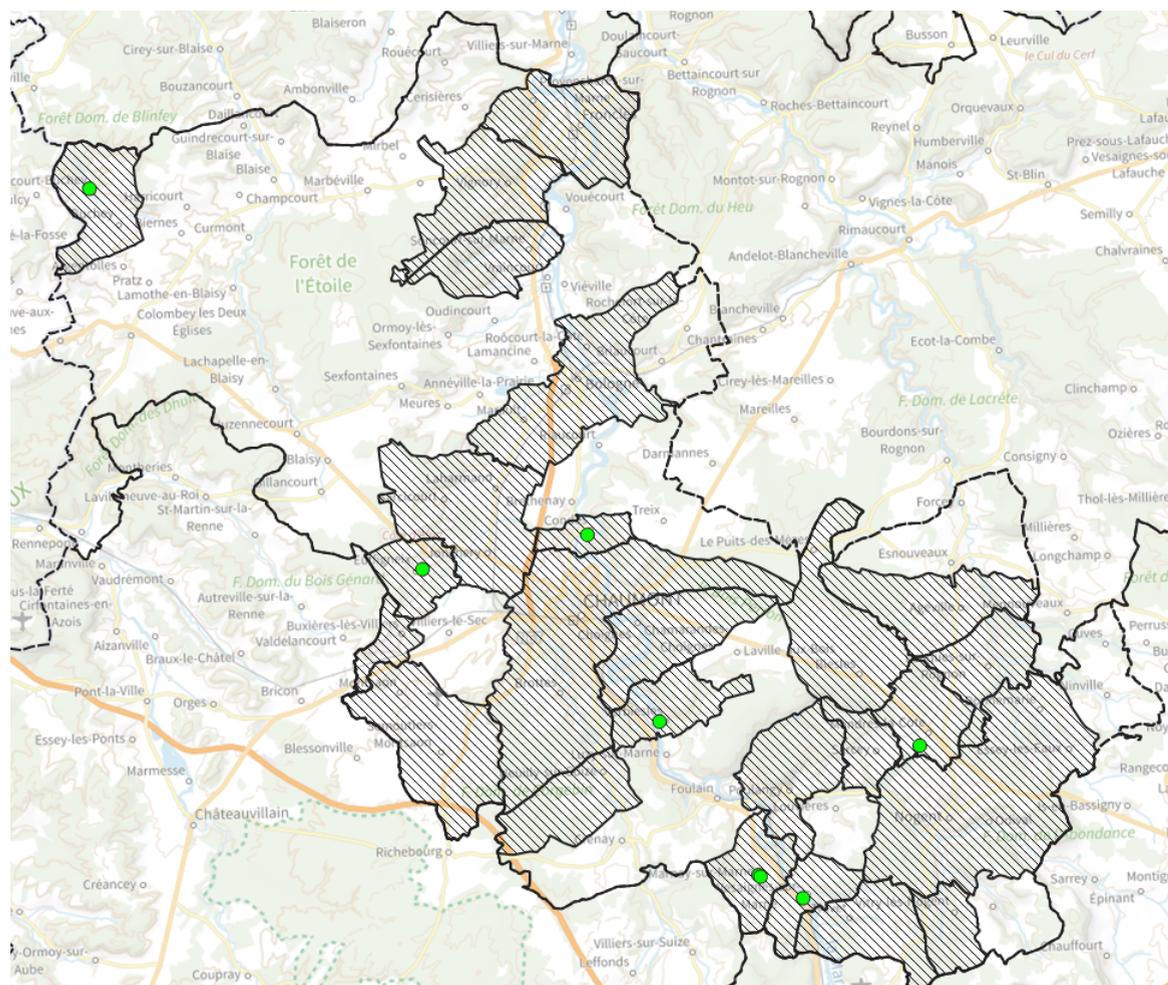
- réseau
- station

et 33 actions dont :

- 26 actions *réseau*
- 7 actions *station*

Le tableau ci-contre les présente.

CARTE DES ACTIONS :



- Actions « station »
- ▨ Actions « réseau »

| Action | Masse d'eau principale | Titre de l'action | Etat en 2022 | Maitre d'ouvrage | Année d'engagement |
|---------|---|--|--------------|------------------|--------------------|
| Réseau | La Traire (source) au confluent de la Marne (exclus) | Mandres-la-Côte : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte | A prévoir | CAC | 2022 |
| Réseau | La Traire (source) au confluent de la Marne (exclus) | Poulangy : amélioration de la collecte parallèlement à l'action station | A prévoir | CAC | 2022 |
| Réseau | La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris au confluent du Rognon (exclus) | Verbiesles : amélioration de la collecte parallèlement à l'action station | A prévoir | CAC | 2022 |
| Réseau | La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris au confluent du Rognon (exclus) | Marnay-sur-Marne : amélioration de la collecte en parallèle à l'action station | A prévoir | CAC | 2022 |
| Réseau | La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris au confluent du Rognon (exclus) | Vesaigne-sur-Marne : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte | A prévoir | CAC | 2022 |
| Station | La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris au confluent du Rognon (exclus) | Vesaigne-sur-Marne : mise à niveau du système d'assainissement | A prévoir | CAC | 2022 |
| Station | La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris au confluent du Rognon (exclus) | Marnay-sur-Marne : mise en place d'un système de traitement approprié | A prévoir | CAC | 2022 |
| Station | La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris au confluent du Rognon (exclus) | Verbiesles : mise en place d'un système de traitement approprié | A prévoir | CAC | 2022 |
| Réseau | La Traire (source) au confluent de la Marne (exclus) | Sarcey : amélioration de la collecte | A prévoir | CAC | 2023 |
| Station | La Traire (source) au confluent de la Marne (exclus) | Mandres-la-Côte : améliorer le traitement | Engagé | CAC | 2023 |
| Réseau | La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris au confluent du Rognon (exclus) | Soncourt-sur-Marne : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte | A prévoir | CAC | 2024 |
| Station | La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris au confluent du Rognon (exclus) | Condes : mise en place d'un système de traitement approprié | A prévoir | CAC | 2024 |
| Réseau | La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris au confluent du Rognon (exclus) | Froncles : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte | A prévoir | CAC | 2024 |
| Réseau | La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris au confluent du Rognon (exclus) | Condes : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte | A prévoir | CAC | 2024 |
| Réseau | La Suize (source) au confluent de la Marne (exclus) | Semoutiers-Montsaon : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte | A prévoir | CAC | 2024 |
| Réseau | Le Rognon (source) au confluent de la Sueurre (exclus) | Langues-sur-Rognon : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte | A prévoir | CAC | 2024 |
| Réseau | Ruisseau le Ceffondet | Rizaucourt : amélioration de la collecte en parallèle à l'action station | A prévoir | CAC | 2024 |
| Station | Ruisseau le Ceffondet | Rizaucourt/Buchey : travaux de fiabilisation du système de traitement | A prévoir | CAC | 2024 |
| Réseau | Ruisseau de Bonnevaux | Euffigneix : amélioration de la collecte | A prévoir | CAC | 2024 |
| Station | Ruisseau de Bonnevaux | Euffigneix : travaux de fiabilisation du système de traitement | A prévoir | CAC | 2024 |
| Réseau | Ruisseau de la Forge | Bologne : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte | A prévoir | CAC | 2024 |
| Réseau | Ruisseau de Poinson | Vitry-les-Nogent : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte | A prévoir | CAC | 2024 |
| Réseau | La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris au confluent du Rognon (exclus) | Thivet : amélioration de la collecte | A prévoir | CAC | 2025 |
| Réseau | Ruisseau de Bonnevaux | Buxières-les-Villiers : amélioration de la collecte | A prévoir | CAC | 2025 |
| Réseau | La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris au confluent du Rognon (exclus) | Biesles : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte | A prévoir | CAC | 2026 |
| Réseau | La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris au confluent du Rognon (exclus) | Chamarandes-Choignes : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte | A prévoir | CAC | 2026 |
| Réseau | La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris au confluent du Rognon (exclus) | Le Puit des Mézes (Biesles) : anomalies réseaux d'assainissement et collecte | Engagé | CAC | 2026 |
| Réseau | La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris au confluent du Rognon (exclus) et la Suize (source) au confluent de la Marne (exclus) | Chaumont : anomalies réseaux d'assainissement et collecte | Engagé | CAC | 2026 |
| Réseau | La Suize (source) au confluent de la Marne (exclus) | Neuilly-sur-Suize : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte | A prévoir | CAC | 2026 |
| Réseau | Ruisseau de Bonnevaux | Jonchery : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte | A prévoir | CAC | 2026 |
| Réseau | Le Rigolot | Vignory : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte | A prévoir | CAC | 2026 |
| Réseau | Le Rognon (source) au confluent de la Sueurre (exclus) | Ageville : anomalies réseaux d'assainissement et collecte | Initié | CAC | 2026 |
| Réseau | La Traire (source) au confluent de la Marne (exclus) | Nogent : programme pluri-annual d'amélioration de la collecte | A prévoir | CAC | 2026 |

MILIEUX AQUATIQUES

L'atteinte du bon état écologique des cours d'eau, et l'adaptation des milieux au changement climatique, seront possibles grâce aux actions de préservation et de reconquête des milieux aquatiques que sont :

- **la renaturation/restauration des cours d'eau** reméandrage et création de lit d'étiage renforçant les capacités d'auto-épuration des cours d'eau ;
- **la restauration de la continuité écologique** permettant le passage des poissons et sédiments, et une meilleure résilience du cours d'eau limitant le réchauffement de l'eau ;
- **les opérations de restauration des zones humides** le rôle « d'éponge » des zones humides limite l'impact des sécheresses et inondations.

Le volet *milieux aquatiques* du PAOT 2022-2027 de la CAC se décline :

en 3 types d'actions :

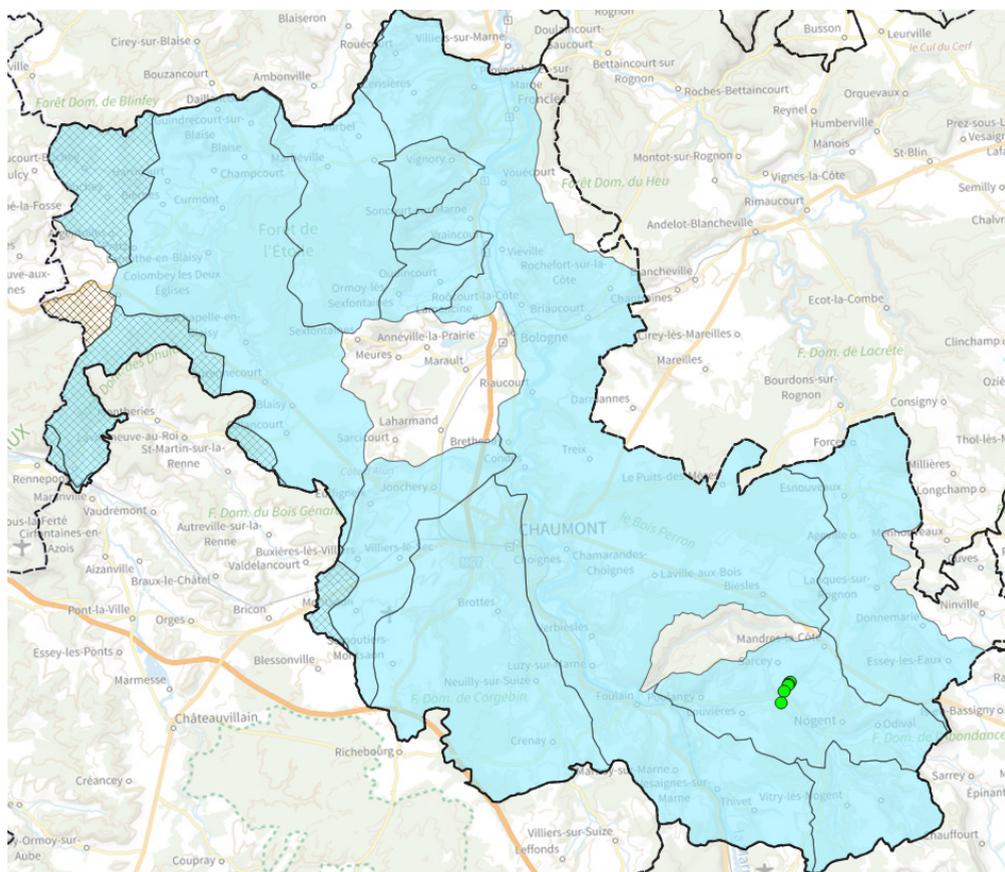
- continuité
- renaturation
- zones humides

et 22 actions dont :

- 10 actions *continuité*
- 10 actions *renaturation*
- 2 actions *zones humides*

Le tableau ci-contre les présente.

CARTE DES ACTIONS :



- Actions « continuité »
- ▨ Actions « zones humides »
- Actions « renaturation »

| Action | Masse d'eau principale | Titre de l'action | Etat en 2022 | Maître d'ouvrage | Année d'engagement |
|---------------|---|--|--------------|------------------|--------------------|
| Renaturation | Ruisseau la Renne | Rennepont : mener une opération de renaturation en amont de Rennepont | A prévoir | CC3F / CAC | 2023 |
| Zones humides | Ruisseau la Renne | Restauration de zones humides | A prévoir | CC3F / CAC | 2023 |
| Renaturation | La Suize (source) au confluent de la Marne (exclus) | Action de restauration | A prévoir | SMBMA | 2024 |
| Continuité | La Traire (source) au confluent de la Marne (exclus) | Aménager six ouvrages sur le ruisseau du Pêcheux | Initié | SMBMA | 2024 |
| Continuité | La Traire (source) au confluent de la Marne (exclus) | Outremécourt : aménager l'ouvrage PAG (Prayons) | Initié | SMBMA | 2024 |
| Renaturation | La Traire (source) au confluent de la Marne (exclus) | Mener une opération de restauration en parallèle des actions continuïtés | A prévoir | SMBMA | 2024 |
| Renaturation | La Blaise (source) au confluent du Blaiseron (exclus) | Mener une opération de restauration | A prévoir | SMBMA / CAC | 2025 |
| Renaturation | La Blaise (source) au confluent du Blaiseron (exclus) | Mener une opération de restauration | A prévoir | SMBMA / CAC | 2025 |
| Renaturation | Le Rigolot | Mener une opération de restauration | A prévoir | SMBMA | 2025 |
| Continuité | Ruisseau de Moiron | Améliorer la continuité écologique | Initié | SMBMA | 2025 |
| Renaturation | La Suize (source) au confluent de la Marne (exclus) | Chaumont : reconnecter le méandre de la Suize au Pâté de truite | A prévoir | SMBMA | 2026 |
| Renaturation | Ruisseau de Bonnevaux | Mener une opération de restauration | A prévoir | SMBMA / CAC | 2026 |
| Renaturation | Ruisseau de Poinson | Mener une opération de restauration | A prévoir | SMBMA | 2026 |
| Continuité | Ruisseau de Poinson | Restaurer la continuité écologique | Initié | SMBMA | 2026 |
| Renaturation | Ruisseau d'Oudincourt | Mener une opération de restauration | A prévoir | SMBMA | 2026 |
| Continuité | Le Rognon (source) au confluent de la Sueurre | Restaurer la continuité écologique | Initié | SMBMA / CAC | 2026 |
| Zones humides | Ru du Gravelin | Restauration de zones humides | A prévoir | CAC | 2026 |

CC3F : communauté de communes des Trois Forêts
SMBMA : syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents

AGRICULTURE

Dans le domaine agricole, les actions concernent la protection des captages et masses d'eau par :

- **l'élaboration de plans d'actions sur les captages prioritaires et sensibles par les collectivités ;**
- **la pérennisation des bonnes pratiques par les agriculteurs ;**
- **la limitation du recours aux produits phytos** alternatives aux traitements et lutte contre leur utilisation sont nécessaires, tant pour l'état des masses d'eau que pour les captages.

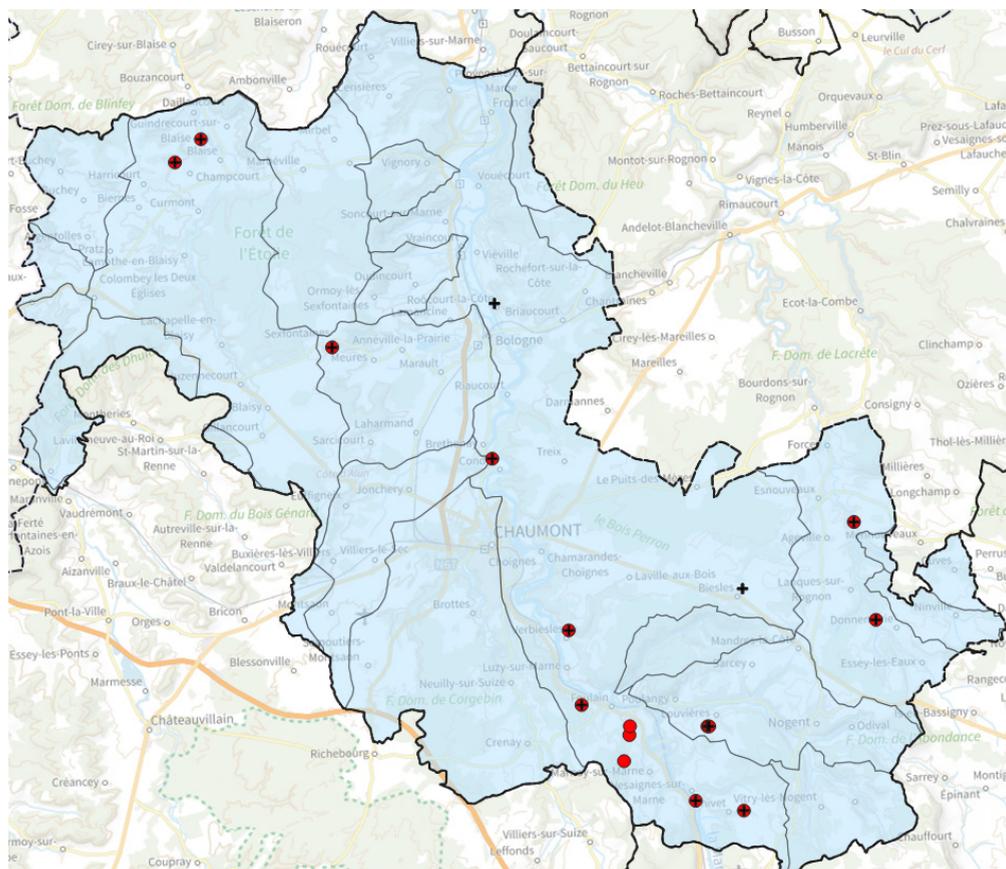
Le volet agriculture du PAOT 2022-2027 de la CAC se décline :

- en 3 types d'actions
- captage pratiques agricoles
 - captage plan d'actions
 - lutte phyto

- et 26 actions dont :
- 13 actions *pratiques agricoles*
 - 12 actions *plan d'actions*
 - 1 action *lutte phyto*

Le tableau ci-contre les présente.

CARTE DES ACTIONS :



Actions ciblées sur des captages

- Plan d'actions aire alimentation captage (AAC)
- + Amélioration des pratiques agricoles

Actions ciblées sur des masses d'eau

- Lutte pollution phyto

| Masse d'eau principale | | Titre de l'action | | Etat en 2022 | | Maître d'ouvrage | | Année d'engagement | |
|-------------------------|--|--|---|--------------|--|------------------|--|--------------------|------|
| Action | Lutte phyto | Toute masse d'eau du bassin Seine-Normandie | Mener une action globale écophyto | Engagé | A définir | Engagé | A définir | 2022 | 2022 |
| Captaage plan d'actions | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Louvières source de la charrière 1 et 2 : élaborer le plan d'actions | A prévoir | CAC | A prévoir | CAC | 2022 | 2022 |
| Captaage plan d'actions | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Foulain source du Pécheux Chaumont : élaborer le plan d'actions | A prévoir | CAC | A prévoir | CAC | 2022 | 2022 |
| Captaage plan d'actions | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Ageville source 1 du Moulin S. : élaborer le plan d'actions | A prévoir | Syndicat des eaux d'Ageville Esnouveaux | A prévoir | Syndicat des eaux d'Ageville Esnouveaux | 2022 | 2022 |
| Captaage pratiques | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Foulain source du Pécheux Chaumont : élaborer le plan d'actions | Engagé | CAC | Engagé | CAC | 2022 | 2022 |
| Captaage pratiques | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Biesles source le village : pratiques pérennes | Engagé | CAC | Engagé | CAC | 2022 | 2022 |
| Captaage plan d'actions | Domaine du Lias et du Keuper du plateau Lorrain vers versant Meuse | Domaine du Lias et du Keuper du plateau Lorrain vers versant Meuse | Nogent source de Donnemarie : élaborer le plan d'actions | A prévoir | CAC | A prévoir | CAC | 2022 | 2022 |
| Captaage plan d'actions | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district / calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Ornaïn | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district / calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Ornaïn | Foulain source Terres Noires : élaborer le plan d'actions | Engagé | CAC | Engagé | CAC | 2022 | 2022 |
| Captaage plan d'actions | Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Ornaïn | Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Ornaïn | Guindrecourt-sur-Blaise source Font. Froide Guindrecourt : élaborer le plan d'actions | A prévoir | CAC | A prévoir | CAC | 2022 | 2022 |
| Captaage pratiques | Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Ornaïn | Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Ornaïn | Bologne : mettre en oeuvre le programme d'actions | Engagé | CAC | Engagé | CAC | 2022 | 2022 |
| Captaage plan d'actions | Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Ornaïn | Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Ornaïn | Sextfontaines source : élaborer le plan d'actions | A prévoir | Syndicat d'adduction d'eau de la source des Dhuits | A prévoir | Syndicat d'adduction d'eau de la source des Dhuits | 2023 | 2023 |
| Captaage pratiques | Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Ornaïn | Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Ornaïn | Guindrecourt-sur-Blaise source Font. Froide Guindrecourt : mettre en oeuvre le plan d'actions | A prévoir | CAC | A prévoir | CAC | 2023 | 2023 |
| Captaage plan d'actions | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Verbiesles source : élaborer le plan d'actions | A prévoir | CAC | A prévoir | CAC | 2023 | 2023 |
| Captaage plan d'actions | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Thivet source des Troisfontaines : élaborer le plan d'actions | A prévoir | CAC | A prévoir | CAC | 2023 | 2023 |
| Captaage pratiques | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Louvières source charrière 1 et 2 : mettre en oeuvre le plan d'actions | A prévoir | CAC | A prévoir | CAC | 2023 | 2023 |
| Captaage plan d'actions | La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris (exclus) au confluent du Rognon (exclus) | La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris (exclus) au confluent du Rognon (exclus) | Vesaignes-sur-Marne prise d'eau marne Nogent : élaborer le plan d'actions | A prévoir | CAC | A prévoir | CAC | 2023 | 2023 |
| Captaage pratiques | Domaine du Lias et du Keuper du plateau Lorrain vers versant Meuse | Domaine du Lias et du Keuper du plateau Lorrain vers versant Meuse | Nogent source de Donnemarie : mettre en oeuvre le plan d'actions | A prévoir | CAC | A prévoir | CAC | 2023 | 2023 |
| Captaage pratiques | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Thivet source des Troisfontaines : mettre en oeuvre le plan d'actions | A prévoir | CAC | A prévoir | CAC | 2024 | 2024 |
| Captaage pratiques | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Verbiesles source : mettre en oeuvre le plan d'actions | A prévoir | CAC | A prévoir | CAC | 2024 | 2024 |
| Captaage pratiques | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Ageville source 1 du Moulin S. : mettre en oeuvre le plan d'actions | A prévoir | Syndicat des eaux d'Ageville Esnouveaux | A prévoir | Syndicat des eaux d'Ageville Esnouveaux | 2024 | 2024 |
| Captaage pratiques | Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Ornaïn | Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Ornaïn | Sextfontaines source : mettre en oeuvre le plan d'actions | A prévoir | Syndicat d'adduction d'eau de la source des Dhuits | A prévoir | Syndicat d'adduction d'eau de la source des Dhuits | 2024 | 2024 |
| Captaage pratiques | La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris (exclus) au confluent du Rognon (exclus) | La Marne du confluent du ruisseau du Val de Gris (exclus) au confluent du Rognon (exclus) | Vesaignes-sur-Marne / prise d'eau Marne Nogent : mettre en oeuvre le plan d'actions | A prévoir | CAC | A prévoir | CAC | 2024 | 2024 |
| Captaage plan d'actions | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Condes forage les Grevets S. Brethenay : élaborer le plan d'actions | A prévoir | SIAE Marne Rognon | A prévoir | SIAE Marne Rognon | 2025 | 2025 |
| Captaage plan d'actions | Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Ornaïn | Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Ornaïn | Colombey-les-deux-Eglises source le Merot Champcourt : élaborer le plan d'actions | A prévoir | Syndicat d'adduction d'eau de la source des Dhuits | A prévoir | Syndicat d'adduction d'eau de la source des Dhuits | 2025 | 2025 |
| Captaage pratiques | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Calcaires du Dogger entre la Seine et limite de district | Condes forage les Grevets S. Brethenay : mettre en oeuvre le plan d'actions | A prévoir | SIAE Marne Rognon | A prévoir | SIAE Marne Rognon | 2026 | 2026 |
| Captaage pratiques | Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Ornaïn | Calcaires kimméridgiens-oxfordiens karstiques entre Seine et Ornaïn | Colombey-les-deux-Eglises source le Merot Champcourt : mettre en oeuvre le plan d'actions | A prévoir | Syndicat d'adduction d'eau de la source des Dhuits | A prévoir | Syndicat d'adduction d'eau de la source des Dhuits | 2026 | 2026 |



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Cette brochure est rédigée, conçue
et éditée par la direction départementale
des territoires de la Haute-Marne**

Préfecture de la Haute-Marne

89 rue Victoire de la Marne
52000 Chaumont
03 25 30 52 52

Direction départementale des territoires de la Haute-Marne

82 rue du Commandant Hugueny
52000 Chaumont
03 25 30 79 79

Directeur de publication :
Xavier Logerot

Conception technique, rédaction :
DDT52/SEF/BPE/TG

Co-rédaction, mise en page :
DDT52/SSA/BEC/GM

Impression Le Petit Cloître à Chaumont
85 exemplaires, papier PEFC

Novembre 2022

Brochure conçue à l'aide d'images Freepik.com.

Le plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) de la communauté d'agglomération de Chaumont (CAC)

Le PAOT est un document stratégique élaboré par les services de l'État et ses partenaires au profit du territoire et des habitants de la communauté d'agglomération.

Il présente les orientations retenues et les actions prévues afin de restaurer la qualité de l'eau dans trois domaines principaux qui concernent la compétence des collectivités :

- assainissement ;
- milieux aquatiques ;
- agriculture.

Cette brochure en synthétise le contenu à l'échelle de la CAC. Les actions *Industries* qui concernent le secteur privé feront l'objet d'une communication directe.

Pour consulter le document complet,
rendez-vous sur www.haute-marne.gouv.fr